

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

Sc23724 – 152/2/15

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Trente-quatrième session ordinaire**

**7 - 8 février 2019**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/1133(XXXIV) Add.5**

Original : anglais

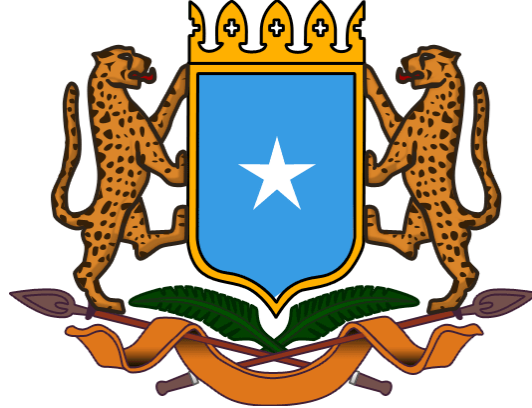
**ANNULATION DE LA DETTE DE LA SOMALIE**  
*Point proposé par la République fédérale de Somalie*

**Événement parallèle de haut niveau sur la situation de la dette extérieure de la Somalie**  
***Annulation de la dette, un moyen de renforcer la paix, la sécurité, la stabilité, le***  
***développement, et de promouvoir des solutions durables en faveur des déplacés somaliens***

**Note conceptuelle**

**9 février 2019**

**Une initiative du**  
**Gouvernement fédéral de Somalie**



**Soutenue par**

**Le Groupe de travail du collectif d'ONG somaliennes sur l'annulation de la dette de la**  
**Somalie**



**American Friends  
Service Committee**



**ADRA  
SOMALIA**



**NORWEGIAN CHURCH AID  
actalliance**



**NORWEGIAN  
REFUGEE COUNCIL**



**World Vision**

## Historique et contexte:

1. Au lendemain d'un conflit armé prolongé, la Somalie reste l'un des pays les moins développés de l'Afrique subsaharienne. Après la chute du gouvernement central en 1991, le pays est confronté à une insurrection et un conflit violents, une pauvreté extrême et généralisée, une grave pénurie alimentaire, une instabilité politique et un sous-développement économique, ainsi qu'à des catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les inondations. À ce jour, les Somaliens n'ont pas accès à des soins de santé de base, à l'éducation, à la sécurité alimentaire, à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement adéquats ; les opportunités en matière d'emploi et de moyens de subsistance sont également très limitées. Le Gouvernement fédéral de Somalie (FGS) et les niveaux de gouvernement infranationaux ne disposent pas de ressources suffisantes pour répondre aux besoins pressants du pays.

2. Les élections législatives et présidentielles de 2012 se sont traduites par une nouvelle reconnaissance internationale du FGS et son réengagement structuré et constructif avec la communauté internationale. Toutefois, la Somalie a hérité des dettes extérieures accumulées par les gouvernements précédents, ce qui fait d'elle un pays pauvre très endetté avec une dette extérieure s'élevant à 4,6 milliards de dollars E.U. (à la fin de 2017), notamment des arriérés considérables dus à des créanciers bilatéraux et multilatéraux. Par conséquent, le surendettement du pays et ses arriérés considérables l'empêchent d'obtenir des ressources financières nécessaires auprès de la communauté internationale, lesquelles ressources sont essentielles à sa reconstruction et à son développement.

3. À la Conférence de Londres sur la Somalie tenue le 11 mai 2017, suite au nouvel accord conclu lors de la Conférence de Bruxelles sur la Somalie en 2013, la communauté internationale a renouvelé ses engagements politiques et financiers en faveur du pays dans le cadre du Nouveau partenariat pour la Somalie (NPS). Le NPS vise à promouvoir la paix et la stabilité, le développement économique, des réformes politiques, ainsi qu'à améliorer la gouvernance et à accroître l'aide humanitaire. Le NPS repose sur le Plan national de développement (PND) 2017-2019 de la Somalie. Au cours de la conférence, la Somalie et ses partenaires en matière de sécurité, notamment la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), sont parvenus à un accord sur un nouveau pacte de sécurité - l'approche globale de la sécurité (CAS) - qui définit une approche à plusieurs volets qui, entre autres interventions, permettra de renforcer l'efficacité de l'AMISOM et les capacités des institutions somaliennes chargées de la sécurité (forces armées, police et système judiciaire), de sorte que la responsabilité en matière de sécurité en Somalie puisse être efficacement transférée de l'AMISOM aux institutions somaliennes chargées de la sécurité. À la suite de la CAS, le gouvernement fédéral avait approuvé un nouveau plan de transition de la sécurité, qui avait ensuite été approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA). Le plan de transition définit les mesures à prendre en vue de faciliter le transfert intégral des responsabilités de l'AMISOM en matière de sécurité aux institutions somaliennes de sécurité.

4. Pour atteindre les objectifs du SNP et du NPD, ainsi que celui de renforcer la stabilité et la sécurité en Somalie, le pays et ses partenaires au développement doivent faire face aux défis urgents en matière de développement, notamment la relance

économique, l'amélioration de la gouvernance, la réduction de la pauvreté (protection et assistance aux réfugiés et déplacés somaliens) et l'instauration de conditions de paix et de stabilité dans le pays. L'atteinte de ces objectifs est rendue encore plus difficile par la situation budgétaire fragile du gouvernement fédéral de Somalie et des niveaux infranationaux de gouvernement, avec une source de recettes internes extrêmement étroite (basée principalement sur les droits de douane perçus dans les aéroports et les ports maritimes) et un accès minimal aux subventions budgétaires et de projets<sup>1</sup>. Cela limite fortement la capacité du pays à relever les défis de développement. L'aide des donateurs est principalement axée sur l'humanitaire en vue de répondre aux besoins immédiats, avec un investissement minimal à long terme, notamment en ce qui concerne l'infrastructure économique, et une aide plus large en faveur du développement social.

5. Le conflit armé prolongé en Somalie a détruit le capital socioculturel, physique, humain et institutionnel, ce qui signifie que les efforts en faveur de la paix et de la stabilité, du redressement, du développement et de la réduction de la pauvreté sont énormes et ne sauraient être entrepris dans le seul cadre des subventions ; ils doivent être complétés par des ressources additionnelles substantielles. En ce qui concerne la Somalie, on ne peut pas commencer à discuter sérieusement de questions telles que la relance économique, le développement, la réduction de la pauvreté, la paix et la sécurité, sans reconnaître l'impact négatif que le non règlement des questions financières du pays avec ses créanciers extérieurs et de celle liée à son surendettement extérieur considérable ont eu sur le volume des ressources financières auxquelles le pays aurait pu avoir accès depuis l'effondrement de l'état en 1991. De toute évidence, les initiatives en faveur de la paix, de la sécurité et du développement ne peuvent être abordées uniquement dans le cadre des subventions ; elles doivent être complétées par des ressources supplémentaires auxquelles le pays n'a actuellement pas accès. Le règlement des questions financières de la Somalie avec ses créanciers extérieurs reste un obstacle à l'obtention de nouvelles ressources qui pourraient être utilisées pour la reconstruction, la stabilisation, la consolidation de la paix, le développement et la réduction de la pauvreté.

6. Dans le cadre de la normalisation des relations financières avec les créanciers extérieurs et du processus d'annulation totale de la dette, le Gouvernement fédéral de Somalie, avec l'appui du groupe de travail du collectif des ONG somaliennes sur l'annulation de la dette, <sup>2</sup>propose d'organiser un événement parallèle de haut niveau sur la dette extérieure de la Somalie La réunion aura pour thème « *Annulation de la dette, un moyen d'améliorer la paix, la sécurité, la stabilité, le développement, et de promouvoir des solutions durables en faveur des déplacés somaliens.* Cet événement parallèle de haut niveau aura lieu en marge du sommet des chefs d'État de l'Union africaine (UA) prévu pour le 9 février 2019.

---

<sup>1</sup> En 2017, l'aide publique au développement (APD) inscrite au budget du gouvernement fédéral s'élevait à 1,5% du PIB, mais elle a baissé par rapport à l'APD hors budget, qui s'élevait à 24,1% du PIB (voir le rapport pays n° 18/212 du FMI).

<sup>2</sup>Le SNC, créé en 1999, est devenu depuis un réseau efficace d'organisations non gouvernementales (ONG) travaillant de concert pour améliorer la coordination de l'aide internationale et pour renforcer la présence et la représentation des ONG au sein de la structure de coordination de l'aide en faveur de la Somalie. Le collectif d'ONG maintient sa présence par l'intermédiaire de ses bureaux à Hargeisa, Garowe, Mogadiscio et Nairobi. Le Groupe de travail sur l'annulation de la dette est un sous-groupe de travail du groupe de travail du Collectif d'ONG somaliennes, composé d'un certain nombre d'ONG qui se sont mises ensemble pour apporter leur soutien à la population somalienne et à son gouvernement dans leur démarche en faveur de l'annulation rapide et totale de la dette.

**Justification:**

7. En examinant les causes de la guerre civile en Somalie, il est souvent démontré que les conflits et divisions claniques ont alimenté et prolongé la guerre civile dans le pays. Certes, les divisions claniques ont été une cause importante de la guerre civile en Somalie, mais il faut également reconnaître que le sous-développement et le développement inégal du pays ont contribué à alimenter les griefs entre communautés et à susciter une concurrence entre les clans pour des ressources rares. À cet égard, il existe un lien inextricable entre la paix, la sécurité et le développement (appelé lien sécurité - développement<sup>3</sup>). Comme l'a déclaré l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, «il n'y aura pas de développement sans sécurité et pas de sécurité sans développement.»<sup>4</sup> . Il a été également indiqué dans un rapport (2008) de l'Union européenne qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix et sécurité, et sans développement et éradication de la pauvreté, il n'y a pas de paix durable».<sup>5</sup> La figure 1 ci-dessous illustre le lien qui existe entre la sécurité et le développement. Compte tenu du lien inextricable entre sécurité et développement, on peut noter que les interventions de développement sont, par essence, des activités de consolidation de la paix<sup>6</sup> . Si les acteurs du développement appliquent une approche du développement sensible au conflit<sup>7</sup>, participative, inclusive et spatialement équilibrée, cela peut contribuer à atténuer les tensions intra-sociétales et la concurrence pour les ressources rares, toute chose qui permettra de trouver des solutions dans un esprit de paix. Ceci pourrait prendre en compte le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants; le traitement des traumatismes; la réconciliation des communautés pour la cohésion sociale; la fourniture de services de sécurité et de services publics de base; et l'égalité des chances économiques pour tous les membres de la société (y compris les rapatriés et les déplacés internes), entre autres.

**Figure 1: Illustration du lien entre sécurité et développement**

---

Hans Merket (2016) a déclaré qu'«il n'y a pas de définition généralement acceptée [du lien sécurité-développement], il s'agit plutôt d'une expression fourre-tout pour l'ensemble des liens entre les défis de développement et de sécurité, ainsi que les politiques et les concepts conçus pour y répondre.»(Voir Merket, H. 2016. L'UE et le lien entre sécurité et développement : réduire le fossé juridique. Boston, Brill Nijhoff, p. 8). (Voir Merket, H. 2016. *The EU and the Security-Development Nexus: Bridging the Legal Divide*. Boston, Brill Nijhoff, pp. 8).

<sup>4</sup> Voir Assemblée générale des Nations unies, Dans une Liberté plus grande: Vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous – Rapport du Secrétaire général, A/59/2005, Mar. 21, 2005.

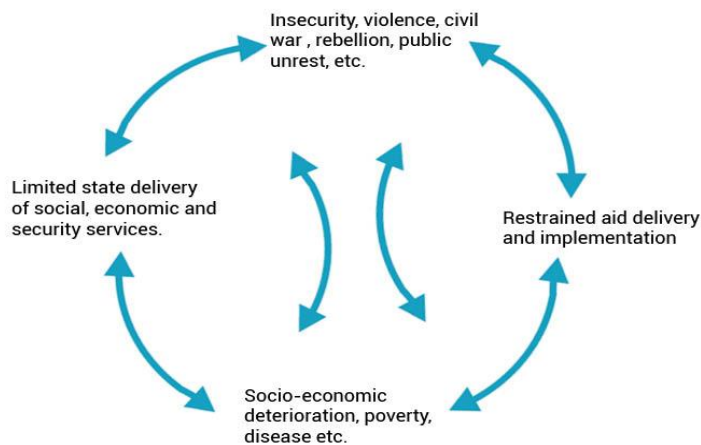
<sup>5</sup>Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité - Assurer la sécurité dans un monde en mutation (S407/08). Bruxelles, 11 décembre 2008.

<sup>6</sup>Nous utilisons la définition de l'ONU pour *la consolidation de la paix après un conflit* comme «une action visant à identifier et à soutenir les structures qui tenteront de renforcer et de consolider la paix afin d'éviter une reprise du conflit» (voir Rapport du Secrétaire général, A / 47 / 277- S / 24111, Agenda pour la paix: diplomatie préventive, restauration et maintien de la paix, 17 juin 1992.

Pour de plus amples informations sur la façon dont l'aide peut être utilisée pour soutenir la paix, veuillez consulter M.B. Anderson. 1999. *Do No Harm: How Aid Can Support Peace – Or War*. Boulder, Lynne Rienner Publication.

Source: Adapté de Merket, H. 2016. *The EU and the Security-Development Nexus: Bridging the Legal Divide*. Boston, Brill Nijhoff, pp. 6.

8. Si le développement, la paix et la sécurité se renforcent mutuellement, il est clair que la normalisation des relations financières avec les créanciers extérieurs et la résolution du problème de la dette extérieure de la Somalie peuvent se traduire par un plus grand nombre d'interventions en matière de développement, susceptibles d'avoir un impact transformateur sur le pays. Ceci peut inclure le renforcement de la paix et de la sécurité, toute chose qui pourrait faire avancer le pays et lui permettre d'échapper au piège du conflit<sup>8</sup>. Il est donc raisonnable de supposer que l'allocation de ressources plus importantes au développement aura un impact positif sur l'amélioration de la paix et de la sécurité en Somalie. Cependant, la Somalie ne pourra véritablement s'engager sur la voie du développement que lorsque ses arriérés dus aux Institutions financières internationales (IFI), ses dettes auprès des créanciers extérieurs, ainsi que son surendettement auront été réglés. Le processus permettant au pays de résoudre les problèmes susmentionnés passe par le processus d'allègement de la dette administré par l'IFI.<sup>9</sup>



9. Le processus d'allègement de la dette est un exercice à la fois technique et politique. Un exercice technique en ce sens qu'un groupe de Hauts fonctionnaires du ministère des finances, du ministère de la planification et de la banque centrale, en consultation avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, conçoit un certain nombre de mesures politiques et de

réformes, qui devront être mises en œuvre en vue de réaliser des progrès dans le cadre du processus d'allègement de la dette (souvent par le biais d'un programme du FMI tel que le Programme suivi par les services du FMI). Il s'agit également d'un exercice politique en ce sens que la rapidité des progrès accomplis par un pays dans le cadre du processus d'allègement de la dette, dépend, par essence, des organes décisionnels du FMI et de la Banque mondiale - Conseils exécutifs - qui sont des organes politiques réunissant l'ensemble des États membres, actionnaires de la Banque. Les actionnaires

<sup>8</sup> Pour de plus amples informations sur le piège du conflit, veuillez consulter Collier, P. Elliot, V.L., Hegre, H., Hoeffler, A., Reynal-Querol, M. et Sambanis, N. 2003. *Sortir du piège du conflit: Guerre civile et développement*. Washington, DC: Banque Mondiale.

<sup>9</sup> Le processus d'allègement de la dette implique des processus distincts mais inter-reliés que sont l'apurement des arriérés, l'initiative PPTE, l'IADM, et l'allègement de la dette au-delà de l'initiative PPTE.

tels que les États unis, les États membres européens et le Japon, ont des parts considérables dans ces institutions ; par conséquent, leur bonne volonté politique envers la Somalie pourra avoir un impact direct sur la rapidité avec laquelle le pays accomplira des progrès dans le processus d'allègement de la dette. Le continent africain siège aux Conseils exécutifs du FMI et de la Banque mondiale, et à ce titre, il pourrait jouer un rôle important dans le plaidoyer en faveur de l'annulation de la dette de la Somalie.

**10.** La Somalie devra faire des progrès pour obtenir l'appui politique de la communauté internationale en faveur d'un processus accéléré d'allègement de la dette, susceptible de produire des dividendes de paix qui contribueront à l'instauration d'une paix durable en Somalie. La conférence entend aider le pays à obtenir un tel soutien international en commençant par le soutien principal qui doit provenir des « fruits à portée de main » des autres nations africaines. L'obtention de l'appui politique de l'UA en faveur d'un processus accéléré d'allègement de la dette peut servir de tremplin pour obtenir la bonne volonté politique des partenaires de développement et des créanciers extérieurs de la Somalie, ce qui peut ensuite servir de levier pour faire progresser le processus d'allègement de la dette pour le pays. Compte tenu du rôle de maintien de la paix de l'UA en Somalie par l'intermédiaire de l'AMISOM, il est essentiel que l'UA adopte une position sur la dette extérieure de la Somalie, car le fait de donner aux autorités publiques somaliennes les moyens d'obtenir des résultats tangibles et démontrables en matière de développement aidera à rétablir la crédibilité de l'État et sa légitimité auprès de ses citoyens, ce qui aurait un impact significatif sur la mobilisation accrue, progressive et durable des ressources intérieures dont la Somalie a besoin pour assumer plus de responsabilités d'une manière progressive et durable. Les flux de ressources découlant du processus d'allègement de la dette contribueront à renforcer la légitimité et l'efficacité de l'État somalien à fournir des services publics de base (y compris assurer la paix et la sécurité) à ses citoyens, contribuant ainsi à la mise en œuvre du plan de transition sécuritaire et au retrait en douceur de l'AMISOM.

#### **Objectifs de l'événement parallèle de haut niveau :**

**11.** L'événement parallèle vise à attirer l'attention politique de haut niveau sur la question de la dette extérieure de la Somalie et sur l'urgence de cette question, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact du problème de la dette extérieure du pays, sur la capacité des autorités publiques somaliennes à assurer la paix, la sécurité, la stabilité, le développement et à fournir des solutions durables aux futurs rapatriés et personnes déplacées. Les objectifs spécifiques de la conférence sont comme suit :

- sensibiliser et attirer l'attention des responsables politiques de haut niveau sur la dette extérieure de la Somalie et son effet contraignant sur la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables, le développement et la réduction de la pauvreté (y compris la fourniture de solutions durables aux réfugiés et aux déplacés internes) ;
- plaider en faveur de l'accélération du processus de normalisation des relations avec les créanciers extérieurs et de l'annulation totale de la dette en tant que mécanisme efficace pour faire progresser les efforts

humanitaires, de reconstruction et de développement de la Somalie en mobilisant les ressources nécessaires pour lancer des interventions de développement, notamment pour les projets et programmes liés aux déplacements ;

- offrir une opportunité au gouvernement somalien pour démontrer les progrès qu'il a accomplis dans la mise en œuvre des réformes économiques et financières ainsi que sur les plans sécuritaire, politique et social ;
- faire preuve de solidarité panafricaine et internationale envers la Somalie et son peuple, y compris les groupes vulnérables tels que les réfugiés et les personnes déplacées.

### **Résultats escomptés :**

**12.** Les résultats attendus de l'événement parallèle sont les suivants :

- La Somalie entend présenter un projet de décision du Conseil exécutif sur la situation socioéconomique de son pays qui sera soumis au Comité des Représentants permanents puis au Conseil exécutif pour adoption à la trente-quatrième session ordinaire du Conseil exécutif, qui débouchera sur une résolution ou une déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.
- Pour le GFS : Obtenir le soutien des États membres de l'UA et des autres membres de la communauté internationale participant au Sommet des chefs d'État de l'UA en présentant les progrès réalisés sur les fronts économique, sécuritaire, politique et social et en réaffirmant son ferme engagement en faveur de la paix et de la sécurité, du développement socio-économique et de la recherche de solutions durables pour les réfugiés somaliens et les déplacés internes.
- Pour l'UA : Dans le cadre de son mandat d'assurer la paix et la sécurité du continent africain à travers la mission de maintien de la paix dirigée par l'UA en Somalie et conformément au thème 2019 de l'UA – « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : Vers des solutions durables aux déplacements forcés », l'UA réaffirmera son ferme engagement en faveur de la paix, de la stabilité, du développement et de solutions durables en Somalie.
- Pour les États membres de l'UA et la communauté internationale : La conférence sera une occasion de démontrer leur solidarité envers la Somalie et son peuple dans leur quête de normalisation des relations financières avec les créanciers extérieurs et d'annulation totale de la dette.

**Lieu, heure et date**



13. L'événement se tiendra le 9 février 2019, en marge du Sommet des chefs d'État de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie) de 15heures à 16heures. Le lieu, qui se trouve dans les locaux de l'UA, sera indiqué à un stade ultérieur.

### **Coorganisateur et participants**

14. Sous la direction de S.E. Ahmed Isse Awad (ministre des Affaires étrangères de la Somalie) et avec le soutien de S.E. Dr Abdirahman Duale Beileh (ministre des Finances de la Somalie) et de S.E. Jamal Hassan (ministre du Plan, des Investissements et du Développement économique de la Somalie), il est proposé que les membres du Conseil exécutif de l'UA (ministres des Affaires étrangères des États membres de l'UA) prennent part à la réunion de haut niveau.

15. Les participants proposés à la conférence de haut niveau sont des hauts fonctionnaires de :

- L'UA
  - Conseil exécutif des ministres ;
  - Comité des représentants permanents ;
  - Conseil de paix et de sécurité (CPS) ;
  - Parlement panafricain ;
  - Commission de l'UA ;
  
- Les États membres non africains et les organisations accréditées auprès de l'UA (qui sont des créanciers externes/partenaires au développement de la Somalie) :
  - États-Unis d'Amérique ;
  - Union européenne ;
  - Danemark ;
  - Pays-Bas ;
  - Espagne ;
  - Japon ;
  - Royaume-Uni ;
  - France ;
  - Chine ;
  - Allemagne ;
  - Suède ;
  - Italie ;
  - Serbie ;
  - Norvège ;
  - Inde ;
  - Roumanie ;
  - Turquie ;
  - Pakistan ;

- Fédération de Russie ;
- Ligue des États arabes ;
- Bulgarie ;
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OHOCHA) ;
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
- Émirats arabes unis ;
- Koweït ;
- Arabie saoudite ; et
- Qatar ;
  
- Banque mondiale
- Fonds monétaire international
- Banque africaine de développement
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ;
- Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (UNSOM) ;
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ;
- Membres du SNC et de son groupe de travail sur le plaidoyer en faveur de l'annulation de la dette ;
- Secrétariat régional des solutions durables (ReDSS).

**Coût :**

**16.** Les coûts liés à l'organisation de la réunion seront pris en charge par le gouvernement fédéral somalien et son coorganisateur, le Groupe de travail sur le plaidoyer en faveur de l'annulation de la dette du SNC, qui est financé spécifiquement par l'American Friends Service Committee (AFCS), un membre du Groupe de travail.

**Médias :**

**17.** Un plan de communication et un plan médiatique pour la conférence comprendront les éléments suivants :

- invitations à la conférence un mois avant le Sommet des chefs d'État de l'UA ;
- utilisation d'outils de campagne sur les médias sociaux avant et pendant la table ronde ;
- diffusion aux médias de la position politique et de plaidoyer en faveur de l'annulation de la dette de la Somalie ;
- diffusion de la Décision du Conseil exécutif sur la situation socio-économique de la Somalie, des déclarations/résolutions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement et des déclarations contenues dans le

communiqué de l'UA sur les conclusions de la 32<sup>ème</sup> session ordinaire du Sommet de l'UA ;

- des organes de presse seront engagés pour assurer une couverture médiatique de haut niveau.

**PROJET****DÉCISION SUR LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA SOMALIE**

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport ;
2. **CONSCIENT** du rôle crucial et de l'intérêt que l'Union africaine a, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine en Somalie, de voir la Somalie devenir un pays pacifique, stable et financièrement autosuffisant ;
3. **RECONNAÎT** qu'en sortant de plusieurs décennies de conflit, la République fédérale de Somalie doit entreprendre l'immense tâche de reconstruction et de développement pour jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables, créant ainsi des conditions favorables aux investissements et à la création d'emplois ;
4. **CONSCIENT** du thème de l'UA pour 2019, « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : Vers des solutions durables aux déplacements forcés », la Somalie a plus que jamais besoin de l'assistance financière et technique de la communauté internationale pour trouver des solutions durables à la situation des Somaliens déplacés ;
5. **FÉLICITE** le gouvernement fédéral somalien pour les efforts résolus qu'il déploie en faveur du redressement socioéconomique dans le cadre de son huitième plan national de développement (PND) et du neuvième PND à venir ;
6. **RECONNAÎT** que le gouvernement fédéral et les échelons infranationaux du gouvernement somalien disposent de maigres ressources, tant intérieures qu'extérieures, pour stimuler la reprise économique et réduire la pauvreté qui sont nécessaires pour permettre à la Somalie de redevenir un pays qui connaît la paix et le développement durables ;
7. **NOTE** que des années de conflit en Somalie ont entraîné l'accumulation d'arriérés dus aux créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux et multilatéraux, ce qui limite la capacité de la Somalie à obtenir des ressources extérieures pour la reconstruction et le développement ;
8. **GARDANT À L'ESPRIT** que la Somalie est l'un des derniers pays éligibles qui doivent encore bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), un cadre convenu au niveau international pour fournir un allègement global de la dette aux pays à faible revenu qui bénéficient de cette Initiative ;

9. **CONSCIENT** de la nécessité pour la Somalie de normaliser ses relations financières avec ses créanciers extérieurs et par là même débloquer des ressources financières pour la stabilisation, la reconstruction, le développement et la réduction de la pauvreté du pays, notamment afin de fournir des solutions durables aux Somaliens déplacés ;
10. **NOTE AVEC SATISFACTION** que le gouvernement somalien s'est engagé à résoudre le problème de sa dette extérieure en instaurant une bonne gouvernance économique et financière et en mettant en œuvre les réformes qui s'imposent, notamment le troisième programme suivi par les services du FMI en Somalie, qui prendra fin à la mi-2019 ;
11. **EXPRIME** son plein soutien et sa solidarité sans faille avec le peuple somalien et son gouvernement dans leur quête de normalisation des relations financières avec les créanciers extérieurs et d'annulation totale de la dette ;
12. **PRIE INSTAMMENT** les créanciers extérieurs de la Somalie, en particulier les institutions financières internationales (IFI), d'intensifier leurs efforts de bonne foi et d'accélérer la normalisation des relations financières avec la Somalie, le déblocage des ressources de développement pour le pays et le règlement intégral du surendettement extérieur ;
13. **CONSCIENT** qu'un certain nombre d'États membres de l'UA figurent parmi les créanciers extérieurs de la Somalie ;
14. **DEMANDE** à la Commission de faciliter les discussions sur l'annulation de la dette entre la Somalie et Ses créanciers membres de l'Union africaine et **DEMANDE** à ces derniers d'annuler intégralement la dette de la Somalie dans l'esprit de la solidarité africaine ;
15. **DEMANDE** aux créanciers extérieurs de la Somalie d'annuler totalement les obligations de la Somalie au titre du service de la dette afin de soulager le pays d'un fardeau futur qui pourrait l'empêcher de passer de la situation de conflit à la paix et au développement durables.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2019-02-07

# Debt cancellation for Somalia Item proposed by the Federal Republic of Somalia

Africa Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/6495>

*Downloaded from African Union Common Repository*